

SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE DE TONTE (SNAT) filiale de l'Union ovine de l'Afrique du Nord

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union_ovine_AFN.pdf

S.A., 24 mars 1926.

Société nord-africaine de tonte (S.N.A.T.)
(*La Journée industrielle*, 20 avril 1926)

Nous avons annoncé, le 20 octobre 1925, la formation de cette société anonyme, dont le siège a été fixé à Paris, 282, boulevard Saint-Germain. Elle est aujourd'hui définitivement constituée.

Rappelons qu'elle a pour objet d'effectuer en tous pays, et spécialement au Maroc, en Algérie et en Tunisie, la tonte des moutons et autres animaux, soit par l'établissement d'ateliers fixes ou mobiles de tonte, soit par la constitution d'équipes de spécialistes ; le classement, l'emballage, le pressage, la manipulation, le transport et l'expédition des toisons, laines et autres produits utilisables par l'industrie textile.

Le capital est de 500.000 fr., en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 200 parts de fondateur, sur lesquelles 110 ont été attribuées aux souscripteurs membres de l'association dénommée Union ovine de l'Afrique du Nord, à Paris, 280, boulevard Saint-Germain.

MM. Jean Balsan, industriel, à Paris, rue Molière, 6 ; Paul Gosme, négociant, à Paris, rue de Châteaudun, 11 ; Lucien Lainé, industriel, à Beauvais, rue Saint-Louis, 12 ; Michel Lallour, à Paris, rue de la Pompe, 150 ; Eugène Mathon, industriel, à Roubaix, boulevard d'Armentières, 114-; Gaston Paitel, à Paris, 8, rue Étienne-Jodelle ; Robert Pollet, à Tourcoing, 20, rue de Wailly ; et Bénito Royer de Véricourt, à Paris, 16, rue de Bourgogne, ont été nommés administrateurs.

SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE DE TONTE (SNAT)
S.A. française au capital de 0,5 MF.
Siège social : Paris, 282, bd St-Germain [= Cie générale des colonies].
Adr. tél. : GENAROC-SNAT-PARIS
Registre du commerce : Seine, n° 223.068 B
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.059)

Conseil d'administration
composé de 3 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propr. d'au moins 10 actions

MATHON (Eugène)*, 114, bd d'Armentières, Roubaix ; pdt
BALSAN (Jean)*, 6, r. Molière, Paris ; v.-pdt ;
LALLOUR (Michel)*, 150, r. de la Pompe, Paris ; adm. délégué ;
GOSME (Paul), 11, r. de Châteaudun, Paris ;
LAINÉ (Lucien)*, 12, r. St-Louis, Beauvais ;

PAITEL (Gaston), 8, r. Étienne-Jodelle, Paris ;
POLLET (Robert)*, 20, r. de Wailly, Tourcoing ;
VÉRICOURT (Benito de)* [dir. Cie gén. Maroc], 15, r. de Bourgogne, Paris.

* Adm. de la Nord-Africaine de ventes publiques.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Nordaf_Ventes_publicques.pdf

Commissaires aux comptes

DAMEZ (Alfred)*, 10-12, r. d'Anjou, Paris ;
CAZENOVE (Roger de)¹, 20, r. de Penthièvre, Paris.

* Commissaire aux comptes de la Nord-Africaine de ventes publiques.

Capital social. — 0,5 MF en 1.000 act. de 500 fr. entièrement libérées.

Parts de fondateur. — 200 attribuées aux fondateurs et aux souscripteurs du capital initial.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % aux act. Sur le solde : 15 % au conseil ; 65 % aux act. ; 20 % aux parts.

SOCIETE NORD-AFRICAINE DE TONTE
(*La Revue coloniale*, octobre 1925)

Actuellement en formation, cette société aura pour objet d'effectuer au Maroc, en Algérie et en Tunisie, la tonte des moutons et autres animaux, soit par l'établissement d'ateliers fixes ou mobiles de tonte, soit par la constitution d'équipes de spécialistes ; le classement, l'emballage, le pressage, la manipulation, le transport et l'expédition des toisons, laines et autres produits utilisables par l'industrie textile.

Le siège sera à Paris, 282, boulevard Saint-Germain [= Union ovine]. Le capital est fixé à 500.000 francs en actions de 500 francs, toutes à souscrire en numéraire. Il sera créé, en outre, 200 parts de fondateur.

La production lainière de nos colonies
par Étienne Antonelli,
député de la Haute-Savoie,
professeur de législation coloniale et d'économie politique
à la Faculté de Droit de Lyon.
(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1928)

Une « Société nord-africaine de tonte », créée tout spécialement pour appuyer les efforts d'introduction en Afrique du Nord des procédés de tonte mécanique, a fait

¹ Roger de Cazenove (Lyon, 1876-Biarritz, 1943), marié à une Dlle de Puineuf, veuf remarié à Suzanne Sorbé, fille d'Édouard Sorbé, de l'ancienne maison de banque Sorbé, Meyer et Cie.

Oncle de Raoul de Cazenove (1888-1972), gendre de Louis de Seynes, polytechnicien, administrateur du Nord-Sud de Paris, du Bi-Métal, de Bozel-Malétra, etc.

Roger de Cazenove fut de ce fait commissaire aux comptes de la Société minière franco-africaine et administrateur de la Société des obligataires du Grand Doron, filiale hydro-électrique de Bozel-Malétra.

Il fut avant tout un exécutant de la Banque de Paris et des Pays-Bas : commissaire au comptes de la Construction africaine et de la Société nord-africaine de tonte, administrateur de la Société des obligataires du Tanger-Fez et de l'Énergie électrique du Maroc, secrétaire du conseil de la Société anonyme marocaine d'approvisionnement, liquidateur des Huileries du Maghreb...

fonctionner en 1927 douze ateliers de démonstration (cinq, dont un mobile, au Maroc ; cinq en Algérie ; deux, dont un électrique, en Tunisie).

(Les Archives commerciales de la France, 5 mars 1930)

PARIS. — Modification. — Société NORD-AFRICAINE DE TONDE (S. N. A. T.), 282, bd St-Germain. — La dénomination devient soc. FRANÇAISE DE MATÉRIEL D'ÉLEVAGE. — 30 janv. 1930. — *Journ. Spéc. des Soc.* (Pub. du 26 fév. 1930.)
